

Politique des droits de l'homme

Respect des droits de l'homme

Le respect des droits de l'homme est une valeur fondamentale de notre groupe d'entreprises. Nous nous engageons pleinement à respecter et à promouvoir les droits de l'homme, en accord avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, dans toutes nos interactions avec nos employés et nos fournisseurs. Notre ambition est de jouer un rôle actif dans la construction d'une société durable. Notre objectif est de contribuer à une société durable.

Cette politique repose sur les principes internationaux des droits de l'homme, tels qu'énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les quatre principes et droits fondamentaux au travail.

La présente politique s'applique à toutes les entités dans lesquelles nous détenons une participation majoritaire et aux installations que nous gérons. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils respectent ces principes et nous les encourageons à adopter des politiques similaires dans leurs propres entreprises.

Nous nous engageons à agir de manière responsable en respectant les droits de l'homme dans tous les aspects de nos opérations commerciales. Nous assumons cet engagement et la responsabilité de veiller à ce que les droits de l'homme soient respectés tout au long de notre chaîne de valeur. Nous nous efforçons de promouvoir l'accès à des mesures de remédiation lorsque nous sommes en lien avec nos parties prenantes, qu'il s'agisse de nos employés, de nos clients, des communautés où nous opérons ou de nos partenaires commerciaux.

La politique en matière de droits de l'homme est supervisée par le conseil d'administration.

Engagement auprès des communautés et des parties prenantes

Nous reconnaissons que nous faisons partie des communautés dans lesquelles nous opérons. Nous collaborons avec les parties prenantes sur les questions relatives aux droits de l'homme qui sont importantes pour elles, telles que les droits fonciers, l'accès à l'eau et la santé. Nous nous engageons également auprès des personnes parmi nos parties prenantes, y compris les peuples autochtones ainsi que d'autres groupes vulnérables et défavorisés. Notre objectif est de veiller, grâce au dialogue, à écouter, apprendre et prendre en compte leurs points de vue dans la conduite de nos activités. Nous pensons que c'est au niveau local que les questions locales sont le mieux traitées.

Le cas échéant, nous collaborons activement avec divers acteurs de la société civile et parties prenantes sur les questions de droits de l'homme en lien avec nos activités. Cela englobe les enjeux au sein de notre Groupe, tout au long de notre chaîne de valeur, ainsi que dans le cadre de nos différents parrainages, à travers lesquels nous visons à promouvoir

activement le respect des droits de l'homme.

Diversité et inclusion

Nous valorisons et favorisons la diversité et l'intégration des personnes avec lesquelles nous travaillons. Nous sommes attachés à l'égalité des chances et ne tolérons ni la discrimination ni le harcèlement. Nous nous efforçons de maintenir des lieux de travail exempts de toute discrimination ou harcèlement fondé sur le genre, la couleur, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance ethnique, la religion, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identification ou l'expression de genre, l'opinion politique ou tout autre statut protégé par le droit international ou local. Le recrutement, l'embauche, le placement, le développement, la formation, la rémunération et l'évolution au sein du groupe se fondent sur les qualifications, les performances, les compétences et l'expérience.

Nous ne tolérons aucun comportement irrespectueux ou inapproprié, aucun traitement injuste ni aucune forme de représailles. Le harcèlement n'est pas toléré sur le lieu de travail et dans toute circonstance liée au travail en dehors du lieu de travail.

Liberté d'association et négociation collective

Nous respectons le droit de nos employés d'adhérer, de constituer ou de ne pas adhérer à un syndicat sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Lorsque les employés sont représentés par un syndicat légalement reconnu, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec leurs représentants librement choisis. La société s'engage à négocier de bonne foi avec ces représentants.

Un lieu de travail sûr et sain

La sécurité et la santé de nos employés revêtent une importance capitale. Notre politique consiste à offrir un lieu de travail sûr et sain, à fournir gratuitement des équipements de sécurité (si nécessaire) et à respecter les lois et réglementations applicables en matière de sécurité et de santé, ainsi que les exigences internes. Nous nous engageons à offrir et maintenir un environnement de travail sûr, sain et productif, en collaboration avec nos employés, en identifiant, traitant et remédiant aux risques d'accidents, de blessures et d'impacts sur la santé.

Sécurité au travail

Nous nous engageons à maintenir un environnement de travail exempt de violence, de harcèlement, d'intimidation et de toute autre condition dangereuse ou perturbatrice, qu'elle soit due à des menaces internes ou externes. Des mesures de sécurité pour les employés sont prévues, si nécessaire, et sont maintenues dans le respect de la vie privée et de la dignité des employés.

Travail forcé et trafic d'humains

Nous interdisons le recours à toute forme de travail forcé, y compris le travail carcéral, le travail sous contrat, la servitude pour dettes, le travail militaire, les formes modernes d'esclavage et toute forme de traite des êtres humains.

Travail des enfants

Nous rejetons toute forme de travail des enfants. Nous n'employons pas d'enfants en dessous de l'âge légal d'admission à l'emploi dans un pays ou une juridiction locale, notamment pour des postes impliquant des travaux dangereux.

Horaires de travail, salaires et avantages sociaux

Nous offrons à nos employés une rémunération compétitive, alignée sur les standards du secteur et du marché local, tout en respectant les dispositions des conventions collectives en vigueur. Nous veillons à ce que les lois applicables en matière de salaires, d'heures de travail, d'heures supplémentaires et d'avantages sociaux soient pleinement respectées.

Droits fonciers et ressources en eau

Nous reconnaissons les implications importantes que l'utilisation des terres et de l'eau dans notre chaîne de valeur peut avoir en matière de respect des droits de l'homme, et nous y répondons par des politiques et des actions spécifiques.

Nous respectons les besoins humains en matière d'approvisionnement durable en eau, d'eau potable et de protection des écosystèmes et des communautés. Lorsque cela s'avère nécessaire, nous mettons également en œuvre des plans de protection des sources d'eau dans nos installations.

Conseils et reporting pour les employés

Nous nous efforçons de créer des lieux de travail où la communication ouverte et honnête entre tous les employés est valorisée et respectée. La société s'engage à se conformer aux lois applicables en matière de travail et d'emploi partout où elle opère. Elle veille à ce que les employés soient informés de la Politique en matière de droits de l'homme par le biais de la plateforme de communication à l'échelle du groupe.

Tout employé qui estime qu'il existe un conflit entre la politique et les lois, coutumes et pratiques du lieu où il ou elle travaille, ou qui a des questions sur cette politique ou souhaite signaler en toute confidentialité une violation potentielle de cette politique, doit faire part de ces questions et préoccupations directement à la direction locale, au département des Ressources humaines ou au département Conformité. Les employés peuvent également signaler toute violation présumée de la politique par le biais d'un système de signalement d'incidents en ligne, accessible sur tous les sites Internet de l'entreprise. Aucune mesure de représailles ne sera prise à l'encontre d'un employé pour avoir soulevé des préoccupations en vertu de la présente politique. Nous enquêterons sur les préoccupations des employés, y répondrons et prendrons les mesures correctives qui s'imposent en cas de violation.

La Politique en matière de droits de l'homme est alignée sur le Code de conduite. Cette politique, y compris les traductions et les informations connexes, peut être consultée sur tous les sites Internet de l'entreprise.

Rapports publics

Nous rendons compte au public de nos engagements, efforts et déclarations en matière de droits de l'homme, conformément à la présente Politique en matière de droits de l'homme, dans le cadre de notre Rapport sur les droits de l'homme et de notre Rapport annuel sur la durabilité. Ce rapport fait référence au cadre de référence des principes directeurs des Nations unies.

Surveillance

Nous examinerons régulièrement l'efficacité de nos mesures de protection des droits de l'homme

sur une base régulière et occasionnelle. Au sein de la société, nous impliquerons activement nos employés par le biais d'enquêtes régulières. Dans notre chaîne d'approvisionnement, nous vérifions l'efficacité des mesures par le biais de notre évaluation du fournisseur et, le cas échéant, d'audits supplémentaires des fournisseurs.

